

A Louviers, le collège s'introduit dans son établissement avec un « taser »

Jeudi 10 octobre, la police a été appelée par le collège Saint-Louis à Louviers (Eure). Un de ses élèves s'était introduit dans l'établissement muni d'un « taser ».



Un élève du collège Saint-Louis s'est introduit dans l'établissement avec un objet à impulsions électriques.

L'histoire serait plutôt drôle si les chiffres ne prouvaient pas une augmentation de port d'armes dans les établissements scolaires.

Jeudi 10 octobre en fin de matinée, les policiers du commissariat de Val-de-Reuil - Louviers ont été appelés par la direction du collège Saint-Louis à Louviers.

Alors que les élèves étaient dans la cour de l'établissement, l'un d'entre eux, un jeune garçon de 12 ans, courait après ses camarades muni d'un « taser », cette arme de défense qui émet de

fortes impulsions électriques. Ne mesurant pas la dangerosité de l'objet utilisé, la direction du collège a immédiatement prévenu les forces de l'ordre.

Conduit au commissariat

« Nous intervenons de plus en plus souvent pour ce type de faits. Des élèves s'introduisent dans leur établissement scolaire armés, souvent d'un couteau. Nous incitons les chefs d'établissement à avertir la police. L'école doit être un sanctuaire pour étudier en toute sécurité », rappelle le commandant Mangin du commissariat de Val-de-Reuil - Louviers.

Peu avant midi, pensant avoir affaire à un véritable taser, trois policiers ont donc fait le déplacement au collège Saint-Louis. Une demi-heure plus tard, l'élève de 12 ans, scolarisé en classe de 6e, était conduit dans un véhicule de police au commissariat où sa mère est venue le chercher.

Deux semaines avant, lors de la Foire Saint-Michel, le jeune garçon avait gagné une lampe torche. Un gadget inoffensif qui comportait une autre fonction : émettre de petites impulsions électriques. Un objet « sans risque », note le commandant, mais tout de même inscrit dans la catégorie des armes. « La maman du jeune garçon était au courant que son fils allait à l'école avec son jouet, elle pensait que ce n'était qu'une lampe de poche », poursuit le policier.

Un fait anodin qui malgré tout, amènera le jeune garçon à être entendu en audition libre, accompagné d'un avocat, le 23 octobre prochain.